Docusign Envelope ID: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858

IMAONE
Société par actions simplifiée au capital de 76.004.410,60 euros
Siège social : 74 rue de Rome – 75008 Paris
891 684 177 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 JUILLET 2025

[.../...]

* *

*

PREMIERE DECISION
Constatation d'une erreur matérielle et ratification de la modification corrélative des statuts de la Société

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance :

- du rapport du président de la Société ;
- de l'acte sous seing privé constatant les décisions unanimes de la collectivité des associés de la Société en date du 27 décembre 2024 ; et
- des statuts de la Société,

rappelle, qu'aux termes de leurs décisions unanimes en date du 27 décembre 2024, les associés de la Société ont décidé, aux termes des cinquième, sixième et septième décisions, d'augmenter le capital social de la Société par émission de 9.176.616 actions de préférence de catégorie 1 ter (les « **ADP 1-Ter** ») de 0,10 euro de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission unitaire de 0,90 euro soit un prix de souscription globale de 9.176.616 euros, en ce compris une prime d'émission globale de 8.258.954,40 euros,

constate que, aux termes desdites décisions unanimes, une erreur matérielle s'est glissée dans les cinquième et septième décisions, ces dernières mentionnant une augmentation de capital, consécutive à l'émission des 9.176.616 ADP 1-Ter visées ci-avant, de 917.662 euros en lieu et place de 917.661,60 euros,

décide, en conséquence, de rectifier cette erreur matérielle et de modifier le montant du capital de la Société, en en-tête des statuts de la Société et à l'article 6.2 (Capital social) afin de viser le montant exact et corrigé du capital social, avant la réalisation de toute opération prévue aux présentes, ainsi qu'il suit :

« Le capital social est fixé à la somme de soixante-seize millions quatre mille quatre cent dix euros et soixante centimes (76.004.410,60 €). »,

le reste de l'article demeurant inchangé,

décide, en conséquence, de modifier l'article 6.1 (*Apports)* des statuts de la Société en insérant le paragraphe suivant à la fin de l'article :

Docusign Envelope ID: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858

« Aux termes des décisions de l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2025, le capital social a été rectifiée d'une erreur matérielle et est, en conséquence, fixée à la somme de soixante-seize millions quatre cent quatre mille quatre cent dix euros et soixante centimes (76.004.410,60 €). »,

le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette décision est <u>adoptée</u> par l'Associé Unique.

<u>DEUXIEME DECISION</u>

Approbation (i) des apports en nature au profit de la Société par les Apporteurs de 13.446 actions ordinaires émises par la société AI 2022 pour un montant total de 83.786.400,15 €, (ii) de leur évaluation et (iii) de leur rémunération par voie d'émission d'actions ordinaires

L'Associé Unique,

[…/…]

approuve purement et simplement les apports en nature de 13.446 actions ordinaires de la société AI 2022 effectués conformément aux termes du Traité d'Apport par les Apporteurs, à concurrence pour chaque Apporteur d'un nombre d'actions ordinaires de AI 2022 tel qu'indiqué dans le tableau figurant en **Annexe 1** (*Détail des Apports et de leur rémunération*) des présentes, au profit de la Société et, en particulier :

a) l'évaluation qui en a été faite à la somme totale de 83.786.400,15 € ;

b) leur rémunération par l'attribution au profit des Apporteurs de 42.074.111 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, émises au prix unitaire (prime d'apport incluse) d'1,9914 euro à concurrence pour chacun d'eux d'un nombre d'actions ordinaires de la Société tel qu'indiqué dans le tableau figurant en **Annexe 1** (*Détail des Apports et de leur rémunération*) des présentes ; et

[…/…]

Cette décision est <u>adoptée</u> par l'Associé Unique.

<u>TROISIEME DECISION</u>

Augmentation de capital d'un montant nominal total de 42.074.111 €, par émission de 42.074.111 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 41.712.273,72 €, soit un prix de souscription global de 83.786.384,72 €, en rémunération des apports en nature des Apporteurs

L'Associé Unique,

[…/…]

décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal total cumulé maximum de 42.074.111 €, pour le porter de 76.004.410,60 € à 118.078.521,60 €, par émission de 42.074.111 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 41.712.273,72 €, soit un prix de souscription global de 83.786.384,72 €, attribuées en totalité aux Apporteurs en rémunération des apports en nature effectués par ces derniers au profit de la Société, dans les proportions figurant en **Annexe 1** (*Détail des Apports et de leur rémunération*).

Conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, les actions ordinaires nouvelles seront intégralement libérées dès leur émission.

Les actions ordinaires nouvelles seront, à compter de la date d'émission, entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Les actions ordinaires nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires

Docusign Envelope ID: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858

ainsi qu'aux décisions de l'associé unique de la Société. Elles porteront jouissance à l'issue des décisions objets des présentes.

Cette décision est <u>adoptée</u> par l'Associé Unique.

<u>QUATRIEME DECISION</u>
Modification de l'article 6.1 (Apports) des statuts de la Société

L'Associé Unique,

en conséquence des décisions qui précèdent relatives à l'augmentation de capital par apport en nature, rémunérée par l'émission d'actions ordinaires,

et après avoir pris connaissance du rapport du président,

décide de modifier l'article 6.1 (*Apports)* des statuts de la Société en insérant le paragraphe suivant à la fin de l'article :

« Aux termes des décisions de l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2025, le capital social a été augmenté d'un montant de quarante-deux millions soixante-quatorze mille cent onze euros (42.074.111 €) consécutivement à l'apport en nature de treize mille quatre cent quarante-six (13.446) actions ordinaires émises par la société AI 2022 d'un montant total évalué à quatre-vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cents euros et quinze centimes (83.786.400,15 €), rémunéré par l'attribution de quarante-deux millions soixante-quatorze mille cent onze (42.074.111) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 41.712.273,65 €, soit un prix de souscription global de 83.786.384,65 €, toutes souscrites et intégralement libérées, ainsi que le versement d'une soulte d'un montant total de quinze euros et cinquante centimes (15,50 €), correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal total de quarante-deux millions soixante-quatorze mille cent onze euros (42.074.111 €), portant ainsi le capital social de la Société de soixante-seize millions quatre cent quatre mille quatre cent dix euros et soixante centimes (76.004.410,60 €) à cent dix-huit millions soixante-dix-huit mille cinq cent vingt et un euros et soixante centimes (118.078.521,60 €). »,

le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette décision est <u>adoptée</u> par l'Associé Unique.

<u>CINQUIEME DECISION</u>
Modification de l'article 6.2 (Capital social) des statuts de la Société

L'Associé Unique,

en conséquence des décisions qui précèdent relatives à l'augmentation de capital par apport en nature, rémunérée par l'émission d'actions ordinaires,

et après avoir pris connaissance du rapport du président,

décide également de modifier l'article 6.2 *(Capital social)* des statuts de la Société de la manière suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de cent dix-huit millions soixante-dix-huit mille cinq cent vingt et un euros et soixante centimes (118.078.521,60 €).

Il est divisé en :

- *quatre-vingt-seize millions neuf cent trente et un mille neuf cent soixante-dix (96.931.970) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*

Docusign Envelope ID: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858

- *quinze millions sept cent cinquante mille (15.750.000) actions de préférence de catégorie 1 dites « **ADP 1** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *sept millions huit cent soixante-quinze mille (7.875.000) actions de préférence de catégorie 1-Bis dites « **ADP 1-Bis** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes d'environ zéro virgule cinq cent deux euros (0,502 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *neuf millions cent soixante-seize mille six cent seize (9.176.616) actions de préférence de catégorie 1-Ter dites « **ADP 1-Ter** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre centre quatre-vingt-cinq (14.499.485) actions de préférence de catégorie 2 dites « **ADP 2** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *deux cent mille (200.000) actions de préférence de catégorie 3 dites « **ADP 3** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées »,*

le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION
Constatation de la démission du Président de la Société

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission du président de la Société,

constate la démission de Monsieur Adbolreza Etessami de ses fonctions de président de la Société,

décide de dispenser Monsieur Adbolreza Etessami de la réalisation de son préavis, tel que prévu par les statuts de la Société,

décide, en conséquence de ce qui précède, que la démission de Monsieur Adbolreza Etessami de ses fonctions de président de la Société est effective à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SEPTIEME DECISION
Désignation de la société ImaOne II en qualité de nouveau Président de la Société

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance la lettre d'acceptation d'ImaOne II des fonctions de président de la Société, aux termes de laquelle cette dernière a déclaré accepter les fonctions de président de la Société si elles venaient à lui être confiées, et précisé n'être frappé d'aucune incompatibilité l'empêchant d'exercer les fonctions de président,

décide de nommer en qualité de président de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat :

- **ImaOne II**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 74 rue de Rome – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 989 244 645.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Docusign Envelope ID: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858

HUITIEME DECISION
Constatation de la démission du Directeur Général de la Société

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission du directeur général de la Société,

constate la démission de Monsieur Gilles Emonet de ses fonctions de directeur général de la Société,

décide de dispenser Monsieur Gilles Emonet de la réalisation de son préavis, tel que prévu par les statuts de la Société,

décide, en conséquence de ce qui précède, que la démission de Monsieur Gilles Emonet de ses fonctions de directeur général de la Société est effective à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

NEUVIEME DECISION
Refonte globale des statuts de la Société

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du projet de Statuts Modifiés,

décide de procéder à une refonte globale des statuts de la Société,

décide en conséquence d'adopter, avec effet immédiat, article après article, puis dans leur ensemble, les Statuts Modifiés tels que figurant en **Annexe 2** des présentes décisions et **décide** que ces Statuts Modifiés prendront effet à l'issue des présentes décisions,

constate, en tant que de besoin, et en raison de la suppression du comité stratégique à raison de la refonte des statuts intervenue ci-dessous, la fin du mandat de l'ensemble des membres dudit comité stratégique.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[…/…]

QUATORZIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte sous seing privé, et à la société « LEXTENSO », aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités légales prescrites par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* *

*

[…/…]

Docusign Envelope ID: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858

Pour extrait certifié conforme :

ABDOLREZA Etessami

ImaOne II
Le Président
Représentée par Bayan Holding
Elle-même représentée par Monsieur Abdolreza Etessami

Docusign Envelope ID: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858

ANNEXE 1
DETAIL DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION

[…/…]

Docusign Envelope ID: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858

ANNEXE 2
STATUTS REFONDUS

[…/…]

Certificate Of Completion

Envelope Id: 17CB2E12-64C7-461E-8215-2B0E6E88C858
Status: Completed
Subject: Group #33183 for room #75624
Source Envelope:
Document Pages: 129
Signatures: 15
Envelope Originator:
Certificate Pages: 1
Initials: 0
Closd
AutoNav: Enabled
168 rue saint denis paris 75002
EnvelopeId Stamping: Enabled
Paris, 75002
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris
sign+dse@closd.com
IP Address: 52.47.88.157

Record Tracking

Status: Original
05-Aug-2025 | 12:32
Holder: Closd
sign+dse@closd.com
Location: DocuSign

Signer Events	Signature	Timestamp
ABDOLREZA Etessami reza.etessami@yahoo.com Security Level: .Password ID: c05124c4-65d9-406a-8b68-79198e7cac8c 05-Aug-2025 \| 12:59	 Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 92.184.100.237 Signed using mobile	Sent: 05-Aug-2025 \| 12:32 Viewed: 05-Aug-2025 \| 13:00 Signed: 05-Aug-2025 \| 13:00

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via Docusign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp

Editor Delivery Events	Status	Timestamp

Agent Delivery Events	Status	Timestamp

Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp

Certified Delivery Events	Status	Timestamp

Carbon Copy Events	Status	Timestamp

Witness Events	Signature	Timestamp

Notary Events	Signature	Timestamp

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	05-Aug-2025 \| 12:32
Certified Delivered	Security Checked	05-Aug-2025 \| 13:00
Signing Complete	Security Checked	05-Aug-2025 \| 13:00
Completed	Security Checked	05-Aug-2025 \| 13:00

Payment Events	Status	Timestamps